

# FORMATION ÉLIGIBLE AU CPF PERMIS DE CONDUIRE B

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE APPLICABLES EN 2018

Depuis Mars 2017, il est possible de financer son permis de conduire B au moyen de son compte personnel de formation (CPF).

A ce titre, Constructys peut prendre en charge une partie des coûts de la formation (épreuve théorique et pratique) sous certaines conditions.



## EN PRATIQUE

**Ne sont pas pris en charge** par CONSTRUCTYS au titre du permis B :

- Les frais liés à la garde d'enfants et de parents à charge.
- Les coûts liés au passage des épreuves théoriques et pratiques (frais d'inscription, frais de dossier).



## PRISE EN CHARGE CONSTRUCTYS

Préparation à l'épreuve théorique et préparation à l'épreuve pratique et aux frais d'accompagnement : **25 € HT/heure maximum.**

**Prise en charge des frais annexes et des rémunérations** selon modalités et sous conditions.

**Financement complémentaire possible** sur le budget CPF si la durée de l'action est supérieure aux heures inscrites au compte du titulaire.



## LA FORMATION S'ADRESSE À :

- Je suis salarié au sein d'une entreprise du BTP.
- J'ai besoin d'obtenir mon permis de conduire et j'envisage de mobiliser mon CPF pour financer ma formation.
- Je suis dirigeant ou responsable RH d'une entreprise BTP et je souhaite accompagner un/plusieurs de mes salariés dans l'obtention de son permis de conduire B.

## LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

### POUR LE SALARIÉ

- L'obtention du permis de conduire doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou à favoriser la sécurisation du parcours professionnel de la personne qui mobilise son CPF.
- Le salarié ne doit pas faire l'objet d'une suspension du permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire.

### POUR L'ÉCOLE DE CONDUITE

- Être agréé par l'autorité administrative en tant qu'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière (articles L213-1 ou L213-7 du Code de la route).
- Avoir procédé à la déclaration d'activité en qualité de prestataire d'actions de formation professionnelle continue.
- Respecter l'ensemble des six critères relatifs à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

## LES PIÈCES ET FORMULAIRES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

- La convention de formation ou devis précisant le nombre d'heures théoriques (code) et le nombre d'heures pratiques (conduite).
- Le programme de formation.
- L'attestation du nombre d'heures de DIF acquises au 31/12/2014.
- Le dernier bulletin de salaire.
- Le formulaire de demande de prise en charge au titre du CPF.
- L'attestation d'assiduité (sur demande auprès de votre conseiller ou disponible sur le site internet de CONSTRUCTYS GRAND EST).
- L'attestation permis B (sur demande auprès de votre conseiller ou disponible sur le site internet de CONSTRUCTYS GRAND EST).

## GARDONS LE CONTACT

Financement, modalités de formation, votre conseiller Constructys Grand Est à votre écoute :



► 03 83 32 71 71

► [contact@constructys-grandest.fr](mailto:contact@constructys-grandest.fr)